



# BASTID'INFOS

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Mai 2021

Vol. 1 - N°4



## COVID-19

**Le virus et ses variants circulent toujours !**

**Gardez bien vos distances : 2 mètres minimum et évitez au maximum tout contact avec d'autres personnes.**

**Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour, toussiez dans votre coude et évitez de toucher votre visage.**

**Portez un masque aux normes dans les transports, les lieux publics ou privés confinés et les lieux publics extérieurs, même si vous êtes vaccinés.**

**Rassemblements sur la voie publique interdits jusqu'à la fin du couvre-feu et réunions privées fortement déconseillées.**

**Couvre-feu maintenu de 19h00 à 6h00 du matin jusqu'au 19 mai, puis repoussé à 21h00 du 19 mai au 9 juin.**



**Mairie - Place des Arceaux  
64240 La Bastide-Clairence  
05 59 70 29 10**

**mairie@labastideclairence.com**

**www.labastideclairence.com**

**f abastideclairenceinfos**

## ACTUALITES SANITAIRES

L'interdiction des déplacements entre régions a pris fin le 3 mai, marquant le début du déconfinement en France. Depuis cette date, les Français sont de nouveau libres de se déplacer sur l'ensemble du territoire national, sans restrictions.

### Du 19 mai au 8 juin :

- La salle Inessa de Gaxen sera ouverte pour un accueil du public assis sans déambulation, avec une jauge de 35% de sa capacité assise, soit maxi 160 personnes (activités culturelles ou réunions).
- L'activité sportive pour public prioritaire sera possible dans la salle (mineurs seulement)
- Les terrasses des restaurants vont pouvoir accueillir du public, avec une jauge de 50%, par table de 6 personnes au maximum
- L'accueil du public sera possible dans l'église en condamnant 2 sièges sur 3 et une rangée sur deux. Les cérémonies funéraires avec une jauge de 50 personnes (cimetière).
- Il sera possible de pratiquer du sport sans contact à l'extérieur sans dépasser 10 personnes dans un même groupe.

### A partir du 9 juin:

- La salle Inessa de Gaxen sera ouverte pour un accueil du public assis sans déambulation avec une jauge de 65% de sa capacité assise, soit maxi 290 personnes (activités culturelles ou réunions).
- L'activité sportive sera possible en intérieur en jauge limitée (à la salle Inessa et au trinquet)
- Les restaurants pourront ouvrir leur terrasses en jauge complète et en salle en jauge limitée à 50%, toujours par table de 6 personnes
- Le bar du trinquet pourra ouvrir en jauge limitée à 50% avec des places assises. La consommation au bar reste interdite.
- L'accueil du public sera possible en jauge restreinte dans l'église en condamnant un siège sur 2. Les cérémonies funéraires avec une jauge de 75 personnes (cimetière).
- La pratique du sport en extérieur sera autorisée par groupe de 25 personnes

### A partir du 30 juin:

L'accueil du public sera autorisé en jauge normale pour tout type de salle (Inessa, trinquet), dans les restaurants, l'église et pour les cérémonies funéraires.

## SERVICES PUBLICS

### RAPPEL : ATELIERS D'INCLUSION NUMERIQUE

Cette initiative est à destination des personnes éloignées du numérique qui ont besoin de se former sur les compétences de base (découvrir et utiliser un ordinateur et/ou une tablette, découvrir Internet et utiliser un service de messagerie électronique).

Merci de vous renseigner et de vous inscrire auprès des secrétaires en mairie dès que possible afin que l'organisation puisse être mise en place dans les prochaines semaines.

## FISCALITE

Des changements interviendront sur votre feuille d'Impôts taxes foncières : la part de la taxe foncière bâtie de l'agglomération Pays Basque passe de 0,29 % à 2,79 % et une nouvelle taxe verra le jour : GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). La taxe foncière non bâtie reste à 3,87 %.

Cette année, la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) n'augmente pas et reste à 28,49 %. Enfin, pour les entreprises de + de 11 salariés, le versement transport (calculé sur la masse salariale) passera de 0,80 à 0,95 au 1er juillet 2021 puis à 1,50 au 1er janvier 2022.

## ENQUETES PUBLIQUES

Deux enquêtes publiques sont en cours concernant :

- le projet de révision du zonage d'assainissement: du lundi 17 mai 09h au jeudi 17 juin 12h
- l'élaboration du plan de mobilité Pays Basque Adour du jeudi 22 avril 09h au jeudi 27 mai 17h

[www.communaute-paysbasque.fr/enquetes-publiques](http://www.communaute-paysbasque.fr/enquetes-publiques)

## DU CÔTÉ DES PROS

Continuons à soutenir notre économie ! Pensez à acheter et consommer local.

### REOUVERTURES

**19 mai:** boutiques des Artisans d'Art, terrasses des Arceaux et de la Table Gourmande

**1er juin:** terrasse des Collines Iduki

**9 juin:** le Trinquet

## MARCHE FERMIER

Pour perpétuer notre marché estival du mardi et suite à l'appel à candidatures lancé par la Commission Marché, une trentaine de commerçants ont répondu présents.

Dès la mi-mai, certains marchands (pâtisserie, vente de plants et légumes, talos et jus de fruits, miel...) auront le plaisir de vous accueillir.

Les autres s'installeront ensuite entre juin et juillet jusqu'à la fin de l'été.

Nous espérons vous retrouver nombreux.



### La mairie recherche :

- une personne pour aider Sylvie dans le fonctionnement du Trinquet cet été.
- une personne pour quelques heures de ménage (Juillet et Août)

Contactez le secrétariat au  
**05.59.70.29.10**

## LE COIN DES ASSOS

Les événements sont toujours suspendus. Retour progressif selon le calendrier annoncé par le gouvernement.

### RETOUR SUR LE STAGE DE TENNIS

Le club de Tennis d'Hasparren a organisé sur les courts de La Bastide-Clairence un stage pendant les vacances de printemps. Au cours des 4 séances, les jeunes Bastidots ont pris beaucoup de plaisir à jouer et apprendre. Le stage s'est clôturé par un petit goûter.



### CONCERT HEGOA

L'ensemble Hegoa de l'orchestre symphonique du Pays Basque devait donner un concert au mois d'avril dernier en notre belle église. En raison des conditions sanitaires, le concert a été annulé et reporté au samedi 2 avril 2022.

Dans le cadre de ce concert, les musiciens de l'orchestre proposent une sensibilisation à la musique pour nos petits Bastidots.

**Particulier recherche une femme de ménage, toute l'année, 2 à 3 heures par semaine sur La Bastide-Clairence.**

Contactez **Caroline Dufourcq**  
au **06.63.89.14.55**



Cette année, une matinée musicale d'échanges, suivie d'un mini concert aura lieu le lundi 7 juin à la salle Inessa dans le respect des règles sanitaires, pour les plus grands des écoles du village.

### TRANSPORT SOLIDAIRE

Cette association propose aux résidents des communes du Pays d'Hasparren, un nouveau moyen de transport sur l'ensemble des communes du Pays d'Hasparren, des communes avoisinantes et du BAB (pour vos démarches administratives, rdv médicaux, visites d'un proche, obsèques, courses de proximité, accès au réseau de transport public...).

Le but: faciliter la vie des personnes isolées et recréer un lien social.

Ce transport ne doit pas se substituer à un moyen de transport accessible: taxi, ambulance, transport public, famille...). Il est aussi ouvert aux mineurs avec l'accord préalable de leurs parents.

Vous pouvez adhérer à l'association (3 euros/an) en appelant le référent de la commune ou vous renseigner par mail ([tsph64@gmail.com](mailto:tsph64@gmail.com)) ou auprès de Yves Martin (06.61.97.96.55).

La course est à régler directement au chauffeur bénévole, en fonction du kilométrage et des frais occasionnés (péages, parking...).

"Transport Solidaire" lance également un appel à bénévoles sur la commune de La Bastide-Clairence. Une participation aux frais de 0,30 € par kilomètre parcouru est versée directement par le bénéficiaire au chauffeur. Merci de vous faire connaître auprès de l'association.

### VISITE VIRTUELLE DE L'ECOLE PRIVEE IMMACULEE CONCEPTION

L'école privée de La Bastide Clairence vous invite sur son site [www.immac-lbc.fr](http://www.immac-lbc.fr), dans la rubrique "articles les plus récents", afin de découvrir les lieux, la présentation des activités ainsi que l'offre pédagogique. N'hésitez pas à prendre rendez-vous par mail sur [immac2@orange.fr](mailto:immac2@orange.fr) pour rencontrer l'équipe enseignante.



### ATTRIBUTION DU LABEL CCR (CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE)

Le label d'état Centre Culturel de Rencontre (CCR) vient d'être attribué à l'association Clarenza par la préfète de Région, pour le projet "Bastide de l'Oralité".

Déjà membre de l'Association des Centres Culturels de Rencontre (ACCR) depuis 2017, Clarenza est le premier CCR labellisé depuis que la procédure de labellisation est déconcentrée en région. Ce projet devient le 18ème site patrimonial français porteur du label. Ce label vient récompenser plus de 7 années de travail de l'association, accompagnée par la municipalité.

Ce label CCR distingue des lieux de patrimoine dédiés à des projets artistiques, culturels et scientifiques novateurs.

Le projet de Clarenza présente l'originalité de s'inscrire un village ouvert, vivant et habité, dans notre Bastide Navarraise du XIVème siècle. Ce projet met en lumière le patrimoine matériel et immatériel de la commune.

La commission d'attribution du label a salué l'excellence du projet de Clarenza, qui s'attache à conjuguer les savoir-faire, la transmission des traditions

populaires et la création musicale contemporaine, en associant les habitants.

Depuis sa création en 2017, Clarenza explore le champ de l'oralité, en invitant les habitants du territoire et d'ailleurs à prendre part à la création via des résidences partagées et concertées.

Ce sont les 2 temps forts qui ponctuent ces moments: *Primaderan* (au printemps) qui met la rencontre d'artistes d'horizons divers au cœur de la cité et *Larrazkenean* (en automne) qui met l'accent sur les expérimentations artistiques partagées.

En parallèle, la Mairie, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque, met en place un nouveau périmètre qu'on appelle Site Patrimonial Remarquable (SPR), qui est une des conditions d'obtention du label (voir flyer joint dans ce bulletin, inscription si possible).

## ATELIER "FAIRE SOI-MEME"

En mai, les ateliers « Faire soi-même » vous proposent de préparer toutes sortes de bonnes pâtes pour les enfants !

Découvrez les recettes de pâtes pour se laver (pâte savonneuse) et pour s'amuser (pâte à modeler, pâte à sel) !

### • En visioconférence :

- le 14 mai à 14h00 (réservation au 06.87.99.73.65)

- le 24 mai à 14h00 (réservation au 06.45.48.88.18)

### • En présentiel :

- à Urrugne, le 20 mai à 12h00

Réservation au 07.86.11.99.86

Maison de la Communauté d'Agglomération Pays Basque - 5 rue Putillenea

- à Bayonne, le 26 mai à 12h00

Réservation au 06.79.57.31.73

Siège administratif du Syndicat Bil Ta Garbi - 7 rue Joseph Latxague

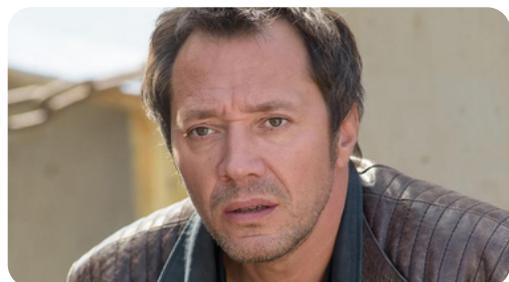
## SILENCE, ON TOURNE !



Le tournage de la série TV "Le Voyageur", diffusée sur France 3, aura lieu en principe les 14, 15 et 16 juin sur notre commune. La production a choisi de mettre en scène certains lieux ou maisons de notre village, après avoir fait un repérage technique au mois d'avril.

La production recherche également des figurants .

Si vous avez une âme d'acteur ou si l'aventure vous tente, merci d'écrire à [camidebach@gmail.com](mailto:camidebach@gmail.com) en précisant votre village d'habitation et que vous venez de la part de Ronnie Avenel, le régisseur général.



## DU CÔTE DU TRI



A partir de mi-juin, les conteneurs jaunes situés à côté de la salle Inessa de Gaxen seront remplacés par 4 nouveaux réceptacles (cf image ci-dessous).

Avec ce changement et la contribution de chacun pour respecter la propreté des abords, l'aspect esthétique sera amélioré pour le plaisir de chacun et permettra de coller à une meilleure image d'un des plus beaux villages de France.

Les règles ne changent pas :

- les dépôts sauvages seront soumis à une amende mais ...

- en cas de doute, quand on ne sait pas, on ne trie pas , on jette avec les ordures ménagères !

-les cartons et objets volumineux, déchets de tonte non valorisés et huiles de vidange... devront être déposés en déchetterie (Briscous ou Hélette).



## RETOUR VERS ... LE FUTUR ?!



14/05/1879

*L'abbé Richard, éminent hydrogéologue, venu à La Bastide pour explorer des sources, a été étonné de l'existence en très grande quantité de gisements de schiste dans le sous-sol et a déclaré que cela pouvait être la source de richesses considérables pour la commune et il regrette pour cela de ne pouvoir demeurer plus longtemps dans le village.*

30/05/1877

*Un voiturier de La Bastide Pierre H., 37 ans, avait 3 voyageurs en excédant sous la bâche de son véhicule. Ce délit a été sanctionné par M. Laplace des contributions et vaut à son auteur une amende de 16 francs.*

## VACCINATION



Depuis le week end du 7 mai, tous les **majeurs atteints de comorbidités** peuvent se faire vacciner.

Pour les **plus de 50 ans sans maladie particulière**, l'ouverture de la vaccination a été avancée au 10 mai. Le 15 juin, tous les majeurs pourront se faire vacciner, selon le calendrier.

Depuis quelques jours, la vaccination est ouverte **«sans limite d'âge» pour les doses non réservées**. Les jeunes peuvent ainsi prendre les créneaux disponibles la veille pour le lendemain.

Enfin les **ados de 16 et 17 ans atteints de certaines maladies** qui leur font courir un «très haut risque de forme grave», peuvent quant à eux se faire vacciner dès maintenant.

Pour connaître les centres de vaccination et prendre rendez-vous, c'est sur internet : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-64-pyrenees-atlantiques.html>.

Il est aussi possible de se faire vacciner chez son médecin et en pharmacie. Pour prendre rendez-vous en officine, c'est sur [covid-pharma.fr](https://covid-pharma.fr).

Ici, quelques brèves sur la vie du village au 19ème siècle !